



Procès-verbal : Assemblée des délégués USIE

Le : Jeudi, 25 avril 2019
Lieu : Kursaal Bern, 3001 Berne
Heure : 10h00 – 12h05

PARTICIPANTS

Membres du Comité central, délégués, membres d'honneur, invités et collaborateurs du secrétariat central USIE

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de bienvenue

A 10h00, le président central Michael Tschirky souhaite chaleureusement la bienvenue à Berne aux délégués, invités et collaborateurs du secrétariat central présents.

Lors de son allocution de bienvenue, qu'il tient également en français, il explique que les comptes annuels et les rapports des commissions consultatives spécialisées sont parmi les thèmes principaux de cette assemblée des délégués. L'approbation de la nouvelle CCT était prévue pour cette assemblée des délégués, mais comme les travaux ne sont pas encore terminés, la nouvelle CCT sera soumise aux délégués pour approbation à l'assemblée extraordinaire des délégués du 12.09.2019. Le président central déclare l'assemblée des délégués de ce jour comme ouverte.

Le président central présente son rapport. Il rend compte des activités du Comité central au cours des derniers mois et concentre son rapport sur l'adaptation des statuts et règlements ainsi que sur le changement du nom de l'Union. Le rapport mentionne également le travail effectué au niveau politique, l'annulation de l'Ineltec, la nouvelle CCT et le système d'information Alliance construction SIAC. Le rapport détaillé est publié sur le site web de l'USIE.

Les délégués approuvent le rapport du président avec des applaudissements.

Les délégués ont reçu les documents pour l'assemblée des délégués conformément aux délais stipulés dans les statuts. L'assemblée est par ceci apte à délibérer. Les délégués sont d'accord avec l'ordre du jour proposé.

2. Désignation des scrutateurs

Bruno Gassmann, KZEI et Gerhard Elsner, VBEI, sont proposés en tant que scrutateurs. L'assemblée les élit à l'unanimité, sans voix contre et sans abstentions.



3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de l'USIE à Zurich

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 22.11.2018 a été publié sur le site web de l'USIE. Le président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole. Les délégués approuvent le procès-verbal à l'unanimité, sans voix contre et sans abstentions. Le président central remercie la rédactrice du procès-verbal.

4. Acceptation des comptes annuels USIE 2018

Le président central passe la parole à Herbert Laubscher, chef des finances et chef du département prestations de l'USIE.

4.1 Présentation des comptes annuels 2018

Herbert Laubscher présente les comptes annuels.

Il explique les positions les plus importantes du capital libre de l'Union, du Département formation professionnelle, du département Technique et économie d'entreprise, de l'immeuble et du SmartHomeMobile ainsi que les investissements principaux des domaines de l'immeuble, de l'aménagement et de l'informatique.

Il souligne la clôture positive de l'exercice 2018. Le résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts s'élève à 15'781.95 francs suisses, par rapport à 168'971.76 francs suisses l'année précédente. Une perte de 739'912.00 francs suisses était prévue au budget, celle-ci a pu être compensée par des économies dans les frais de personnel, les charges d'exploitation et publicitaires.

En raison des expériences des dernières années, un contrôle fiscal a été planifié et commandé. Après quelques corrections mineures, le contrôle fiscal a remis une bonne attestation. En conséquence, une provision pour impôts put à nouveau être dissoute.

Les explications détaillées se trouvent dans les commentaires relatifs aux comptes annuels, qui ont été envoyés avec l'invitation.

Les comptes annuels ne suscitent aucune question.

4.2 Rapport des réviseurs

Le rapport des réviseurs Ernst & Young a été envoyé aux délégués avec les documents.

Michael Tschirky remercie Herbert Laubscher pour la bonne comptabilité. Il souligne l'importance d'une utilisation prudente des fonds des membres.

4.3 Réviseurs internes

Le président central passe la parole à Urs Neukomm, premier réviseur de l'USIE. Celui-ci lit le rapport des réviseurs internes et confirme la régularité des comptes.

4.4 Acceptation et décharge aux organes responsables

Urs Neukomm demande aux délégués d'accepter les comptes annuels et de donner la décharge aux organes responsables. Les comptes annuels sont acceptés à l'unanimité, sans voix contre et sans abstentions. L'assemblée donne également décharge au Comité et à l'organe de révision à l'unanimité, sans voix contre et sans abstentions.



Le président central remercie l'assemblée pour sa confiance. Il prend congé d'Urs Neukomm, qui occupait le poste de premier réviseur interne de l'USIE depuis 2016 et qui a ainsi terminé sa période de mandat.

5. Rapports des commissions consultatives spécialisées

Le président central passe la parole aux présidents des commissions dans l'ordre suivant :

5.1 Rapport de la Commission pour l'économie d'entreprise (CEE) :

Thomas Baumann, président de la Commission pour l'économie d'entreprise (CEE), présente le rapport des activités de la CEE en 2018. Le rapport détaillé est publié sur le site web de l'USIE. Les délégués approuvent le rapport avec des applaudissements.

5.2 Rapport de la Commission pour la formation professionnelle (CFP) :

Patrick Bossard, président de la Commission pour la formation professionnelle (CFP), présente le rapport des activités de la CFP en 2018. Le rapport détaillé est publié sur le site web de l'USIE. Les délégués approuvent le rapport avec des applaudissements.

5.3 Rapport de la Commission pour la technique et le développement technique (CTD) :

Silvan Lustenberger, président de la Commission pour la technique et le développement technique (CTD), présente le rapport des activités de la CTD en 2018. Le rapport détaillé est publié sur le site web de l'USIE. Les délégués approuvent le rapport avec des applaudissements.

Le président central en profite pour remercier les présidents des commissions ainsi que tous les membres des commissions et groupes de travail pour leur engagement en faveur de la branche électrique.

6. Motions

Aucune motion n'a été enregistrée.

7. Recours

Aucun recours n'a été enregistré.

Michael Tschirky

Michael Tschirky rappelle qu'à l'avenir, les convocations et les documents pour les assemblées des délégués ne seront plus envoyés que par voie électronique. Si quelqu'un a des problèmes avec la version électronique, il doit le signaler au secrétariat central.

8. Divers et discussion générale

Michael Tschirky souligne que les motions pour des amendements aux statuts et règlements doivent être communiquées au secrétariat central jusqu'au 31.05.2019. Par la suite, les documents contenant les amendements seront à nouveau envoyés aux membres. Il mentionne également la motion pour une période transitoire de deux ans en ce qui concerne la succession du Comité central à partir de la prochaine AG 2019. Les membres actuels du Comité central ont déjà défini la date de leur démission et Michael Tschirky appelle déjà maintenant les personnes présentes à envisager des candidats possibles pour le Comité central de l'USIE.



Bruno Gassmann, KZEI, mentionne le rapport de Patrick Bossard et est étonné que dans la présentation, l'attestation fédérale de formation professionnelle AFP soit à nouveau un thème, bien qu'une enquête précédente ait montré que l'AFP n'était pas souhaitée. Il souligne que le KZEI est unanimement opposé à l'AFP.

Michael Tschirky répond que le Comité central n'a encore pris aucune décision en ce qui concerne l'AFP et qu'il n'a pas non discuté ce sujet. La présentation de Patrick Bossard présente des scénarios possibles, mais ceux-ci ne sont pas encore définitifs. Il mentionne les classifications du Cadre national des certifications CNC et souligne qu'une structure modulaire de la formation permettrait de réagir plus rapidement face aux développements technologiques. Les modules individuels peuvent également être approuvés plus rapidement par le SEFRI que des formations complètes. Toutefois, il souligne que rien n'a encore été décidé et que rien ne sera lancé contre la volonté de la branche.

Bruno Huonder, KZEI, demande si les règlements sont approuvés par l'assemblée générale. Michael Tschirky répond que l'assemblée générale met en vigueur les statuts et les règlements. Toutefois, toute modification des règlements doivent être approuvés par l'assemblée des délégués.

Bruno Huonder est positif quant à l'ouverture de l'Union, il craint toutefois que cela « s'apera » le terme de l'autorisation d'installer, qui pourrait être abandonnée à l'avenir si elle n'est plus absolument nécessaire pour devenir membre de l'Union.

Bruno Huonder mentionne également la nouvelle CCT, qui aurait dû être inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée de ce jour. Il souhaite que l'approbation ait lieu plus tôt que lors de l'AD extraordinaire de septembre. Pierre Schnegg, président de la Commission paritaire nationale CPN, souligne que la CCT actuelle est toujours en vigueur jusqu'à fin 2019 et qu'il n'y a donc pas de rupture de contrat. La nouvelle CCT sera prochainement approuvée par la CPN côté employeurs, elle doit toutefois encore être approuvée par les partenaires sociaux et soumise au SECO. La CCT doit également être soumise aux délégués en trois langues et le travail de traduction ne peut commencer qu'une fois que le SECO ait approuvé la nouvelle CCT.

Raymond Müller, ACVIE, demande de quels changements de la CCT il s'agit. Pierre Schnegg assure que les changements matériels de la CCT qui pourraient avoir une influence sur les activités quotidiennes des entreprises ne seront pas mis en œuvre brusquement à partir du 01.01.2020. Une date limite est fixée pour la mise en œuvre. En réponse à la question de Raymond Müller sur les raisons de ce retard, Pierre Schnegg répond qu'il comprend qu'il y a une certaine pression, mais souligne que le retard n'est pas dû au côté employeurs de la CPN, mais que les négociations n'ont pu commencer qu'avec six mois de retard en raison des activités des partenaires sociaux pour leur propre compte.

Philippe Massonnet, AIEG, parle au nom du GARIE et exprime sa gratitude que toutes les sections et les membres aient été invités à prendre position sur la révision des statuts et des règlements. Il mentionne la motion du GARIE lors de la consultation que tous les documents importants, tels que ceux de l'assemblée générale, de l'assemblée des délégués, du Comité central, des commissions et des groupes de travail spécialisés soient également publiés en français et en italien. La motion avait été retirée lors de la Conférence des Présidents du GARIE après accord avec les représentants de l'USIE, le GARIE souhaite toutefois que cette question soit abordée et mentionnée dans le procès-verbal de cette assemblée des délégués.



Michael Tschirky souligne la bonne collaboration avec la Suisse romande et explique que le Comité central est conscient du problème des traductions.

Michael Tschirky répond à Bruno Huonder à propos de sa question sur les personnes du métier et l'adhésion à l'Union. Il souligne que l'USIE n'a pas l'intention d'abolir l'autorisation d'installer. Selon l'article 3.1.1 des statuts actuels, des entreprises qui ne détiennent pas d'autorisation d'installer, telles que les entreprises d'installations de télématique, peuvent déjà devenir membres de l'USIE. L'ouverture prévoit que les branches qui sont formées et soutenues par l'USIE (par exemple les planificateurs-électriciens) peuvent également devenir membres sans être en possession d'une autorisation d'installer, de sorte qu'elles peuvent également s'engager et participer activement au sein de l'Union. Il souligne que l'USIE veut maintenir l'autorisation d'installer et le terme de personne du métier. Selon les dispositions de l'ESTI et de l'OIBT, toute entreprise qui installe doit être en possession d'une autorisation d'installer, sinon elle ne peut être acceptée comme membre actif de l'USIE. Selon Michael Tschirky, l'Union ne sera pas reconstruite et le fondement bon et sain ainsi que la construction générale seront laissés en place, mais seule une tourelle supplémentaire sera construite sur une bonne maison qui existe depuis 113 ans. Il rappelle également qu'un membre potentiel de l'USIE doit d'abord être accepté par la section.

Bruno Huonder déclare que pour lui, la question de l'autorisation d'installer est fondamentale. La question de l'adhésion est formulée plus concrètement dans les statuts actuels. Il est d'avis que la version actuelle des nouveaux statuts envoie un faux signal au monde extérieur.

Michael Tschirky souligne à nouveau que l'Union ou une section n'acceptera aucune entreprise qui effectue des travaux d'installation mais qui n'a pas d'autorisation d'installer, car une telle entreprise enfreint à l'OIBT et n'installe donc pas de manière légale.

Felix Danuser, VGEl, est également très déçu que les négociations sur la nouvelle CCT n'aient pas encore abouti et que nous soyons sans contrat. Il pense également que les nouveaux statuts vont trop loin en termes d'ouverture et qu'il devra peut-être s'asseoir à une table avec un artisan d'une toute autre branche lors de sa soirée de section. Il demande également qui a mandaté le Comité central de modifier les statuts et de définir un nouveau nom. Il estime qu'il aurait fallu d'abord demander l'avis des sections. Michael Tschirky répond que nous avons une CCT, le contrat existant ayant été prolongé jusqu'à fin 2019. La branche n'est pas sans contrat. Il ne serait non plus possible d'adopter une nouvelle CCT sans l'approbation des partenaires sociaux.

En ce qui concerne l'ouverture pour « les personnes étrangères à la branche », il explique une fois de plus que l'ouverture n'est prévue que pour ceux qui ont un lien avec la branche électrique. L'Union doit être perçue à l'extérieur comme une représentante de l'ensemble de la branche électrique. Il rappelle une fois de plus qu'un nouveau membre potentiel de l'Union doit d'abord être accepté par la section.

En ce qui concerne la question de la légitimité de la décision de réviser les statuts et de changer le nom, Michael Tschirky répond qu'il n'appartient pas au Comité central de gérer uniquement les tâches, mais également de reconsidérer l'orientation stratégique de l'Union. La nouvelle orientation stratégique comprend également une adaptation des statuts, qui ont maintenant plus de 20 ans. Cette question a été communiquée et abordée à maintes reprises par le Comité central. Les projets ont été présentés aux sections au cours de plusieurs discussions, ainsi qu'au cours de discussions individuelles, et soumis pour consultation ; une consultation générale avec tous les membres a suivi et à la fin, c'est l'assemblée générale, c'est-à-dire les membres, qui décident si les



statuts et le nom seront acceptés. Il y a un risque d'échec, mais le Comité central ne veut pas être accusé de ne pas avoir essayé de faire avancer l'Union.

Philippe Massonnet, AIEG, parle des négociations sur la CCT du canton de Genève. L'année dernière, la CCT du canton de Genève n'a pas été renégociée, mais reportée d'une année en raison d'incohérences avec les syndicats. Il note que la partie patronale doit tenir bon, car les syndicats ont également besoin de résultats pour pouvoir les présenter à leurs membres. Il n'est donc pas opposé à un délai de six mois, l'essentiel étant que les négociations soient bien menées et qu'elles aboutissent.

Il parle également de l'ouverture de l'Union et des sections : il y a quelques années, l'AIEG et l'UGIE ont massivement renforcé les critères d'admission des membres au moyen d'un label. Par exemple, une entreprise qui ne forme pas d'apprentis ne pouvait pas devenir membre de l'AIEG. Par conséquent, certaines entreprises aujourd'hui ne veulent pas devenir membres de la section parce que, par exemple, elles ne veulent pas former d'apprentis. Il existe également un problème de concurrence dans le canton de Genève avec des organisations qui offrent les mêmes prestations aux non-membres de l'USIE sans que ceux-ci doivent payer des cotisations. Il souligne que si aucune ouverture n'a lieu en même temps que la sélection des nouveaux groupes de membres, d'autres feront concurrence à l'Union et le message de l'USIE ne sera pas visible pour tous. Une ouverture contribuerait à une meilleure perception de la branche et le sens des activités de l'Union serait visible pour tous.

Kurt Peter, KBVE, trouve positif que l'invitation à l'assemblée des délégués et les documents soient envoyés par voie électronique. Il souhaite qu'à l'avenir, les comptes annuels soient à nouveau complètement intégrés dans la présentation, afin que ceux qui ne les ont pas imprimés puissent également suivre les explications d'Herbert Laubscher.

Il s'oppose aux propositions concernant le nouveau nom de l'Union. A l'occasion du vote pour le nouveau nom, il avait proposé un nom supplémentaire, « Swisselec ».

Michael Tschirky répond que les convocations à l'assemblée des délégués peuvent également être envoyées par écrit à ceux qui le souhaitent. Autrement, elles ne seront envoyées que par voie électronique. Simon Hämmerli mentionne que les chiffres sont difficilement lisibles lorsque les comptes annuels complets sont intégrés dans la présentation. A l'avenir, des informations plus détaillées sur les comptes annuels apparaîtront dans la présentation.

En ce qui concerne le nom « Swisselec », Michael Tschirky explique qu'une motion peut être faite à l'attention de l'assemblée générale.

Michael Tschirky précise également que si les nouveaux statuts et un nouveau nom sont adoptés, le changement de nom aura lieu en premier. Toutefois, la mise en œuvre des nouveaux statuts est une tâche à long terme.

Bruno Gassmann remercie l'USIE pour son travail et précise qu'elle fait beaucoup de bien.

Christoph Eymann, KBVE, revient sur le projet des statuts. Il se demande pourquoi l'article 2 « Buts » ne mentionne que la « branche » au lieu de la « branche électrique ». Pour lui, la formulation est trop ouverte, il n'y a aucune indication qui est concerné par l'ouverture.



Michael Tschirky souligne que nous sommes la branche électrique. Pour une formulation plus précise, il est possible de soumettre une motion qui sera décidée lors de l'assemblée générale.

Il rappelle la possibilité de soumettre dans les délais des motions à l'attention de l'assemblée générale. Celles-ci seront examinées et discutées par le Comité central et à la fin, la branche (l'assemblée générale) décidera des motions et des nouveaux statuts.

Michael Tschirky remercie pour les interpellations et les discussions et clôt la discussion et la partie officielle de l'assemblée des délégués. Il attire l'attention sur les manifestations à venir, dont l'assemblée générale à Neuchâtel, les WorldSkills à Kazan, l'AD extraordinaire pour l'approbation de la CCT avec la conférence des présidents et l'European Installers Summit 2019, qui aura lieu cette année en Suisse, à Montreux.

Il remercie les personnes présentes pour leur participation et l'équipe des interprètes pour leur travail. Il clôt la partie officielle de l'assemblée des délégués.

Pour le procès-verbal :

Michael Tschirky
Président central

Eva Bachmann
Direction

14. mai 2019 / eb